



## Communauté de communes de la Sologne des Étangs

### Compte-rendu du Conseil communautaire du 18 décembre 2013

Le Conseil communautaire s'est tenu sur la commune de Neung-sur-Beuvron, Ecoparc, Domaine de Villemorant. Cette réunion avait été convoquée le 12 décembre 2013.

#### Présents :

Mmes, Yolande Briend, Christiane Cossé, Evelyne Foucher, Rachel Griveau, Mireille Hodebert, Marie-Claude Lajoux, , Céline Visomblin.

Mrs, Jean-Michel Béchon (pouvoir de Viviane Vaslin), Alain Blanche, Michel Buffet, Jean-Jacques Delaitre, Jean-Michel Croiset, François D'Espinay Saint Luc, Eric Fassot, Jean-François Girard, Jean-Pierre Guémon, Claude Henry, Patrick Hiron, Jacques Kerhousse (pouvoir de Odette Meunier), Michel Legourd, Gino Lehoux, Daniel Lombardi, Eric Morand (pouvoir de Hubert Azémard), Jack Terrier, André Vanneau.

Le Conseil communautaire, sur proposition du Président, accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la cession d'un bâtiment sur Ecoparc.

#### **Cession d'un bâtiment d'activités sur la zone d'activités Ecoparc**

Le conseil communautaire a délibéré le 29 octobre dernier pour la cession d'un bâtiment à la SARL ATOMIK à la demande de la société B+HOME actuellement locataire, dans le cadre d'une promesse de vente signée le 24 février 2003. Il convient de délibérer de nouveau au vu de l'avis des domaines, daté du 16 décembre 2013 déterminant une valeur vénale actuelle de l'ensemble immobilier à hauteur de 300 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, au vu de l'avis des domaines, accepte la cession de l'ensemble immobilier (section H n°836) à la SARL ATOMIK, moyennant le prix net vendeur de 150 201,60 Euros et autorise le Président à signer l'acte notarié et l'ensemble des pièces nécessaires à cette vente.

#### **Deux entreprises d'Ecoparc primées aux Tops de l'entreprise**

Deux entreprises d'Ecoparc ont été primées le 12 décembre dernier aux Tops de l'entreprise organisés par la Nouvelle République en partenariat avec le Conseil général et la Chambre de commerce et d'industrie, en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture, le MEDEF et la CGPME :

- B+HOME pour le Top « Oser Entreprendre »
- PACK 3.0 pour le Top « Création d'entreprise » et le Top de l'année 2013

## **Etude sur l'opportunité de reconversion touristique de l'ancienne maison de retraite de Neung-sur-Beuvron**

---

La Société d'Economie Mixte locale Territoires Développement va engager une étude de faisabilité pour une reconversion de l'ancienne maison de retraite de Neung-sur-Beuvron en établissement touristique ou hôtelier. Territoires Développement prend à sa charge le diagnostic et les études préalables pour un montant de 2 700 € HT. Afin de compléter cette première phase d'études et de disposer d'une étude technique et financière de reconfiguration du bâtiment, une prolongation de mission serait nécessaire pour un montant de 15 300 €. Le Département du Loir-et-Cher a délibéré favorablement en date du 8 novembre 2013 pour une prise en charge à hauteur de 7 650 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de verser à Territoires Développement un concours pour la réalisation de l'étude de reconversion touristique de l'ancienne maison de retraite de Neung-sur-Beuvron d'un montant de 7 650 € et autorise le Président à signer la convention de partenariat concernant cette étude et tout document concernant ce dossier.

## **Réhabilitation d'un bâtiment en espaces d'activités bureaux/ateliers sur la zone d'activités Ecoparc à Neung-sur-Beuvron**

---

Considérant les besoins de location sur la zone d'activités Ecoparc et le projet de réhabilitation du bâtiment « imprimerie » en espaces d'activités bureaux/ateliers et espace de restauration dont le montant des travaux a été estimé à 497 100 € HT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le projet de réhabilitation du bâtiment « imprimerie » en espaces d'activités bureaux/ateliers et espace de restauration et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant estimé des travaux. Il est précisé que l'architecte a été sollicité pour revoir le projet dans l'optique d'une réduction du coût global.

## **Aménagement numérique**

---

### **Obtention du label Zone d'Activités Très Haut Débit :**

La zone d'activités Ecoparc a obtenu le label zone d'activités Très Haut Débit pour 3 ans. Le label « Zone d'activité très haut débit » identifie les zones sur lesquelles les entreprises peuvent bénéficier de services de communications électroniques à Très Haut Débit (au moins 100 Mb/s symétrique).

### **Schéma d'aménagement numérique :**

Concernant la montée en débit à Montrieux en Sologne et Villeny, les études de faisabilité et de conception sont en cours par Orange, titulaire du marché, les résultats sont prévus pour fin décembre 2013 et le démarrage des travaux est prévu sur les premiers sites en janvier 2014.

Le transfert de compétence vers la communauté de communes en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques est effectif. Le syndicat, à l'échelle du département, est en cours de constitution. Une demande de chiffrage pour la mise en place d'un point optique à Veilleins, seule commune non équipée dans le schéma envisagé, a été sollicitée auprès du Département. Les questionnaires transmis aux entreprises n'ont pas montré de besoin immédiat en Très Haut Débit.

## **Tourisme**

---

### **Fonds de concours pour la reconstruction du pont de Villeny :**

Considérant l'effondrement d'un pont à Villeny, situé à la jonction de deux boucles de la Sologne à vélo (13 et 14) et la sollicitation de la commune de Villeny pour une aide à la reconstruction de ce pont dont les travaux sont estimés à 20 000 € HT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le principe d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villeny à hauteur de 50% du montant total hors taxe des travaux de reconstruction du pont et autorise la mise en œuvre des travaux avant délibération de la communauté de communes sur la base du devis retenu.

### **Réalisation de nouvelles boucles cyclables :**

4 boucles cyclables sont actuellement proposées sur le territoire de la communauté de communes. Il est envisagé d'étudier la faisabilité de créer deux boucles complémentaires permettant de desservir les communes de Vernou-en-Sologne, Millançay et Veilleins et de connecter les itinéraires existants avec le Romorantinais et le Pays des Châteaux. Un premier repérage de terrain a été réalisé avec les communes concernées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la réalisation de boucles complémentaires dans la limite d'un budget de 80 000 € HT de travaux et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant estimé des travaux.

Considérant la nécessité de vérifier la faisabilité technique et sécuritaire des boucles envisagées et l'offre de prestation du bureau d'Orling comprenant un repérage de terrain et une estimation des coûts de travaux pour un montant global de 2 500 € HT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le devis proposé par le bureau d'études Orling pour un montant de 2 500 € HT.

### **Rencontre avec les professionnels du tourisme :**

Il sera organisé le 10 février 2014 une rencontre avec les professionnels du tourisme, eductour qui permettra la découverte de la boucle cyclable « Route des Etangs », de l'étang du Mouet et de la Maison des Etangs à Saint Viâtre.

### **Etude Marque Sologne :**

L'étude en cours est portée par l'Agence de Développement Touristique avec un financement du Conseil général et du Conseil régional. Le territoire d'études comprend 4 communautés de communes (Cœur de Sologne, Sologne des Rivières, Sologne des Etangs CC Romorantinais et du Monestois). Le cabinet Parcours Conseil associé à « Maîtres du rêve » ont été missionnés pour réaliser cette étude dont les conclusions sont attendues pour mi-février 2014.

### **Edition 2014 de l'évènement Sologne à vélo :**

La prochaine édition de l'évènement Sologne à vélo est envisagée le 6 juillet 2014 afin d'éviter une organisation à la même date que la fête de la Loire à vélo ou de fêtes des écoles. L'organisation sera précisée avec les acteurs impliqués en 2014.

## **Adhésion à la SCIC Bois Energie Centre**

La SCIC Bois Energie Centre a pour objectif premier de développer une activité économique non délocalisable, en lien avec la ressource bocagère et forestière locale. Elle vise à favoriser et à développer une énergie renouvelable, à organiser sa commercialisation et à garantir la matière première locale, le meilleur rapport qualité/prix et le respect de l'environnement.

Les activités de la SCIC Bois Energie Centre étaient auparavant assurées par la SCIC Bois Energie Centre –antenne Loir-et-Cher à laquelle adhérait la communauté de communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'adhérer à la SCIC Bois Energie Centre et de s'engager sur 6 parts sociales pour un montant de 300 €, d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant l'adhésion à la SCIC Bois Energie Centre, le contrat de fourniture de plaquettes par la SCIC Bois Energie Centre et la location de la plateforme de séchage de plaquettes d'Ecoparc.

## **Désignation de représentants au SMICTOM**

Considérant la démission de Dominique Coutan, titulaire et le décès de Mme Elisabeth Lenoble, suppléante, représentants au SMICTOM, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de nommer deux nouveaux représentants au SMICTOM : Mme Christine Despres en tant que titulaire et M. Jean-Pierre Guémon, en tant que suppléant.

## **Délibérations liées aux finances**

### **Indemnité du trésorier :**

Dans le cadre de ses fonctions, le comptable public assure une mission de conseil et de confection de budget pour laquelle une indemnité peut lui être octroyée par la collectivité. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder une indemnité d'un montant de 694,06 euros pour l'année 2013 au bénéfice de Monsieur Hervé CHAUVET, trésorier.

### **Versement de l'attribution de compensation 2014 :**

Le Conseil communautaire, dans l'attente des préconisations de la Commission des finances et de la commission des transferts de charge concernant le montant de l'attribution de compensation de chaque commune pour 2014, décide de verser le premier trimestre de cette attribution en se fondant sur le quart du montant versé pour l'année 2013.

### **Admission en non-valeur :**

Suite à la liquidation judiciaire d'entreprises ayant eu une location ou une domiciliation sur Ecoparc, la trésorerie a produit les sommes dues à Ecoparc auprès du mandataire. Le tribunal ayant prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure, le trésorier est dans l'incapacité de recouvrer la somme de 8 631,63 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, au vu des informations apportées par le trésorier, décide d'admettre en non-valeur l'état présenté par le comptable à hauteur de 8 631,63 euros.

### **Attribution de titres-restaurant :**

Certains agents de la communauté de communes souscrivent des mutuelles non labellisées et ne peuvent bénéficier de ce fait de la participation de la communauté de communes à la protection sociale complémentaire. Considérant le souhait d'une égalité de traitement entre

les agents concernant les avantages sociaux mis en place par la collectivité, le conseil communautaire, après en avoir délibéré (1 voix contre), décide de l'octroi de titres restaurant sur la base d'une participation de 21 €/mois de la collectivité pour les agents ne bénéficiant pas de la participation de la communauté de communes au titre de la protection sociale complémentaire et autorise le Président à retenir un prestataire homologué pour la distribution de titres-restaurant.

## **Orientations budgétaires 2014**

---

Les orientations budgétaires suivantes sont validées par les membres du conseil communautaire :

### **Développement économique – Ecoparc :**

- Réhabilitation du bâtiment « imprimerie » avec création d'un espace de restauration
- Soutien aux projets immobiliers des entreprises locales
- Travaux d'entretien et d'aménagement dans les bâtiments d'activités
- Réfection de la toiture du château de Villemorant
- Travaux paysager sur Ecoparc
- Actions de communication

### **Aménagement numérique :**

- Investissement au titre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

### **Tourisme :**

- Sologne à vélo : entretien des itinéraires de la Sologne à vélo et participation à la reconstruction du pont de Villeny, aménagement de boucles complémentaires, promotion des itinéraires et événementiel
- Sentiers de randonnée : aménagement et promotion des sentiers de Veilleins, réfection du balisage des sentiers, renouvellement des panneaux d'information
- Animation touristique : eductour vers les professionnels du tourisme
- Participation et mise en œuvre de l'étude touristique à l'échelle de la Sologne
- Etude de reconversion de la maison de retraite de Neung-sur-Beuvron en établissement touristique
- Etude et investissement sur le site des Veillas à Dhuizon

### **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

- Fonctionnement du Relais services publics et investissements au titre de WebOCentre
- Actions en faveur de la santé : participation au dispositif PAÏS
- Transport à la demande Route 41
- Participation au CIAS (CLSH)

### **Equipements et manifestations culturels, touristiques et sportifs :**

- Réfection du terrain de tennis d'Yvoy-le-Marron
- Soutien aux associations
- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

## **Questions diverses**

---

La cérémonie des vœux de la Communauté de communes aura lieu le lundi 27 janvier 2014 à 17h30.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 13 février 2014 à 18h30 à Eco parc.